

Le 14 mai 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue par le conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil le 14 mai 2024 à 19 h 30, au centre communautaire.

PRÉSENTS

Monsieur Michel Bourdeau, maire

Madame Nathalie Perreault, conseillère
Monsieur Julien Leclerc, conseiller
Madame Cheryl Brazeau, conseillère
Monsieur Ian Gray, conseiller
Madame Isabel Boulay, conseillère
Madame Josée Paquette-Bougie, conseillère

AUSSI PRÉSENTES

Madame Isabelle Perron, directrice générale et greffière-trésorière
Madame Lily Ducharme, directrice générale adjointe, greffière-trésorière adjointe et greffière

2024-05-069 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PROCÉDER à l'ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 mai 2024 à 19 h 30.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

2024-05-070 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil du 14 mai 2024 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant l'item suivant :

- ADJUDICATION DE CONTRAT / DEMANDE DE PRIX / FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET CLIMATISATION ET D'UN ÉCHANGEUR D'AIR / CENTRE COMMUNAUTAIRE

ADOPTÉE

2024-05-071 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024**

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 14 mai 2024

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 avril 2024 sans modification.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES SUJETS QUI NE SONT PAS À L'ORDRE DU JOUR

2024-05-072

DEMANDE AU MELCCFP - MODIFIER LA FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES BACS ROULANTS PAR ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC POUR UNE COLLECTE HEBDOMADAIRE

CONSIDÉRANT la modernisation du système québécois de la collecte sélective définie par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective et les règlements qui en découlent;

CONSIDÉRANT QUE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit conclure, en début 2024, une entente-cadre de partenariat avec ÉEQ afin de continuer à fournir les services de collectes sélectives des matières recyclables sur son territoire en 2025;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra se conformer aux modalités de collecte et de transport des matières recyclables inscrites dans l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24.4 de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ prévoit que la fréquence de collecte des bacs roulants sera d'une fois aux deux semaines;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signalé à ÉEQ, par demande de dérogation à l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ, qu'elle désirait poursuivre avec une collecte à raison d'une fois par semaine pour les matières recyclables par bacs roulants, mais que cette dernière a été refusée par ÉEQ;

CONSIDÉRANT QU'une collecte moins fréquente des matières recyclables par bacs roulants pourrait réduire la mise en valeur des matières recyclables;

CONSIDÉRANT l'effort continu de la MRC, des municipalités et villes sur son territoire à l'égard d'actions de sensibilisation depuis des décennies auprès des citoyens pour l'adoption d'une saine gestion des matières recyclables par ces derniers dans une approche écoresponsable;

CONSIDÉRANT les avancées amélioratives des services de collecte des matières recyclables, de la communication faite aux citoyens, de la performance actuelle de la MRC en matière de collecte des matières recyclables et du temps requis aux citoyens pour changer leurs habitudes;

CONSIDÉRANT QUE le délai d'une année proposé par ÉEQ de collecte hebdomadaire pour effectuer la transition vers une collecte aux deux semaines est trop court pour mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer le succès de la collecte sélective selon les objectifs de ÉEQ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est d'avis que ÉEQ doit tenir compte des efforts accomplis par la MRC, les municipalités et les villes par le passé en matière de gestion

Le 14 mai 2024

des matières recyclables en adoptant une approche plus flexible dans leur entente-cadre de partenariat auprès de ces derniers selon leurs réalités;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de s'assurer que ÉEQ respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande à la FQM et l'UMQ de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qu'il s'assure que ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui et de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales.

DE TRANSMETTRE la présente résolution pour appui, à Mme Marilyn Picard, députée de Soulanges, à Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à toutes les MRC du Québec ainsi qu'aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC.

ADOPTÉE

2024-05-073

ADOPTION / RÈGLEMENT NUMÉRO 676-1 / RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION ET LES CRITÈRES DE GESTION POUR LE FINANCEMENT, L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS / TARIFICATION COMPOST

CONSIDÉRANT QUE les exigences de l'article 445 du Code municipal du Québec ont été remplies;

Il est PROPOSÉ par monsieur Julien Leclerc
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement numéro 676-1 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement imposant un mode de tarification et les critères de gestion pour le financement, l'administration et le contrôle de certains biens, services ou activités numéro 676 ».

ADOPTÉE

Le 14 mai 2024

2024-05-074 **AVIS DE MOTION ET DEPÔT DE PROJET / RÈGLEMENT NUMÉRO 678 / RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION**

Le conseiller monsieur Julien Leclerc dépose le projet de règlement numéro 678 Règlement sur le droit de préemption et donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, le règlement sera présenté pour adoption.

2024-05-075 **ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL ET LA VILLE DE PINCOURT / SÉCURITÉ PUBLIQUE / AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la Municipalité désire conclure une entente avec la Ville de Pincourt pour les services d'une patrouille municipale ayant pour mandat d'assurer un service de surveillance préventive et d'intervention en veillant au respect de la réglementation municipale en vigueur;

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité approuve l'entente à intervenir pour les services d'une patrouille municipale;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, ladite entente à intervenir entre la Municipalité et la Ville de Pincourt;

QUE cette dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2024-05-076 **LISTE DES COMPTES**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par la trésorière;

QUE cette dernière soit autorisée à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de deux cent quatre-vingt-seize mille huit cent quatre-vingt-seize dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (296 896,99 \$).

ADOPTÉE

2024-05-077 **AUTORISATION D'ACHAT / AFFICHEURS DE VITESSE ET ACCESSOIRES**

CONSIDÉRANT l'offre de service présentée par Signalisation Kalitec inc., 1220, Montée Masson, Laval (Québec), H7C 0J5;

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'achat de deux afficheurs de vitesse et leurs accessoires, et ce, pour un montant de 12 247,50 \$ incluant la formation et le transport, taxes applicables non comprises.

Le 14 mai 2024

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

2024-05-078 **SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE / NOMINATION / DIRECTEUR /
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT les besoins organisationnels du Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les conditions de travail liant les parties;

Il est PROPOSÉ par monsieur Ian Gray
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit autorisée la nomination de M. Sylvain Lalonde au poste de directeur incendie au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter de la présente.

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, le contrat de travail à intervenir entre la Municipalité et M. Sylvain Lalonde et tous autres documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2024-05-079 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES ET À TEMPS PARTIEL / AUTORISATION DE
SIGNATURE**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil désire ajouter la formation d'un pompier pour le programme Pompier I à la cohorte 2022-2023 pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Le 14 mai 2024

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est PROPOSÉ par madame Cheryl Brazeau
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à présenter et signer, pour et au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2024-05-080 **RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE**

Il est PROPOSÉ par madame Josée Paquette-Bougie
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport intitulé « Rapport 2022 sur la gestion de l'eau potable » de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil préparé et déposé par la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, Mme Lily Ducharme tel qu'approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2024-05-081 **MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE / ÉTUDE D'AVANT-PROJET / TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU D'AQUEDUC / TECQ 2019-2024**

Il est PROPOSÉ par madame Nathalie Perreault
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE mandat soit donné à la firme de génie-conseil exp., 11, boul. de la Cité-des-Jeunes, bureau 306, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 0N3, pour la réalisation d'une étude d'avant-projet afin de bien cerner les travaux à réaliser, les enjeux, leur mode de réalisation ainsi que l'enveloppe budgétaire à prévoir pour leur réalisation, et ce, pour un montant totalisant six mille dollars (6 000 \$), plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit financée par le surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2024-05-082 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par madame Isabel Boulay
et RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

Le 14 mai 2024

DE LEVER la séance ordinaire du 14 mai 2024 à 20 h.

ADOPTÉE

MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

Michel Bourdeau
Maire

Lily Ducharme
Greffière